

Titre du cours

Formation préparant au **Certificat européen d'administration des brevets (EPAC/CEAB)**

Personnes concernées

Toute personne se préparant à l'EPAC / au CEAB organisé par l'Office Européen des Brevets en décembre 2022

Prérequis

Candidats remplissant les conditions pour se présenter à l'EPAC / au CEAB (cf. site web de l'OEB)

Conditions d'accès / Modalités d'admission (diplômes)

Il ne s'agit pas d'une formation diplômante.

Le Certificat européen d'administration des brevets est destiné aux assistants juridiques, administrateurs de brevets et agents de formalités. Afin de pleinement bénéficier de la formation de préparation du CEIPI et de passer l'examen de l'EPAC/ du CEAB avec succès, les participants devraient disposer de compétences et de connaissances nécessaires pour exercer dans l'un de ces domaines professionnels.

Objectifs pédagogiques

Aider les participants à se préparer à l'EPAC / au CEAB 2022.

Programme**Contenu :**

- l'origine du système des brevets, le rôle des brevets, les critères de brevetabilité, les systèmes de brevet et leur hiérarchie, le droit de priorité, le système du PCT et le Bureau international, le système de la CBE et l'OEB,
- le dépôt d'une demande PCT et le dépôt (direct) d'une demande de brevet européen, y compris les conditions d'obtention d'une date de dépôt et les exigences formelles,
- la recherche, la publication et le dépôt de demandes divisionnaires,
- l'entrée dans la phase nationale et régionale d'une demande internationale et, plus particulièrement, l'entrée en phase européenne,
- l'examen préliminaire international et l'examen à l'OEB,
- les procédures après la délivrance (oppositions, limitations et révocations) ainsi que les procédures de validation nationale et de recours

Durée (à titre indicatif) : 4 jours de formation, répartis selon l'un des deux calendriers suivants :

- **six sessions matinales d'une demi-journée** les 19/10, 21/10, 02/11, 04/11, 09/11 et 11/11/2022
- ou**
- **trois sessions d'une journée entière** les 19/10, 02/11 et 09/11/2022

ET

- **une session de questions-réponses d'une journée complète** le 28/11

Intervenants :

Les cours sont assurés par des mandataires agréés, travaillant dans l'industrie ou au sein de cabinets reconnus, ou par des agents des instances du premier degré de l'OEB. Ils disposent de profondes connaissances et d'une expérience confirmée dans les procédures devant l'OEB.

Méthodes pédagogiques

Présentations générales et exercices.

Le cours est proposé dans les trois langues officielles de l'OEB (anglais, allemand, français).

Encadrement pédagogique et technique

- L'accès aux séances en ligne s'effectue via une plateforme pédagogique d'enseignement à distance à définir, grâce à un identifiant et un mot de passe mis à disposition de chaque participant
- Les sessions de formation à distance comprennent des présentations, des exercices et des discussions des solutions avec les tuteurs.
- Les stagiaires doivent disposer d'un équipement technique adapté pour participer aux sessions en ligne (notamment ordinateur et WIFI haut débit)

Supports de cours

- Le matériel pédagogique se base sur les supports mis à disposition sur la page EPAC/CEAB du site web de l'OEB. La documentation inclut des présentations couvrant les différents sujets du syllabus de l'EPAC / du CEAB et des exercices pratiques concrets.

Nature et sanction de la formation

- Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement de compétences. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.
- Un questionnaire d'évaluation est envoyé aux participants à l'issue de la formation afin de mesurer leur satisfaction.

Lieu

En ligne.

Frais de participation

1 500 €

Renseignements, inscription et accompagnement technique*

Sylvie Kra

Assistante de formation Tél. : 0033 3

68 85 80 19

e-mail : sylvie.kra@ceipi.edu

* Mme Kra est le référent du CEIPI pour l'accompagnement technique des participants durant la formation à distance, dans la mesure où elle assurera le suivi des séances en ligne et qu'elle pourra être contactée en cas de questions liées à la connexion des tuteurs et participants. Cependant, le CEIPI n'assume aucune responsabilité légale en cas de mauvais fonctionnement de la plateforme utilisée lors des séances en ligne ou de défaut de qualité de débit/de réseau chez les participants ou tuteurs.